

TRACES DE MÉMOIRE

RÉÉDITION DU
TRACES DE MÉMOIRE N°31
DE MARS 2019,
À L'OCCASION DES 30 ANS
DU GÉNOCIDE DES TUTSIS
DU RWANDA

PÉDAGOGIE ET TRANSMISSION

UNE PUBLICATION TRIMESTRIELLE DE
L'ASBL MÉMOIRE D'AUSCHWITZ



AVANT-PROPOS
page 2

ACTUALITÉ
La propagande raciste avant et pendant
le génocide des Tutsis du Rwanda de 1994.
page 3

DÉFINITION
Sept éléments clés pour décrire
un crime sans précédent.
page 6

NO COMMENT
Déogratias de Jean-Philippe Stassen.
page 9

APPROFONDISSEMENT
L'histoire du Rwanda contemporain.
page 10

INTERROGATION
Dire un mot pour un autre :
lapsus, déni masqué ou racisme résiduel ?
page 15
+ fiche pédagogique page 19

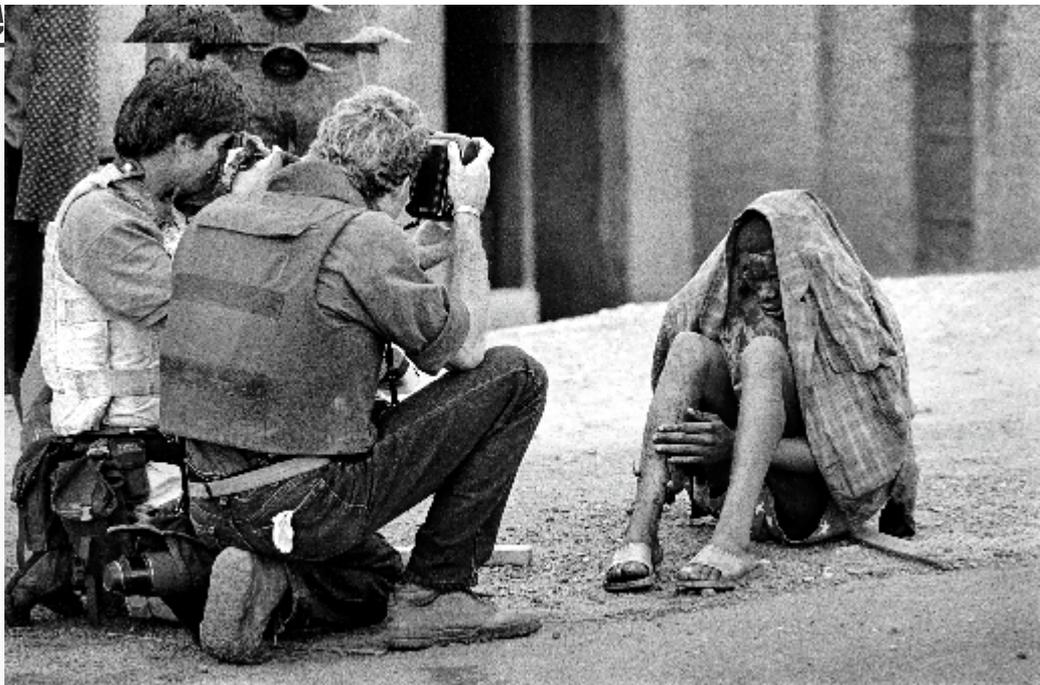
SAVIEZ-VOUS...
... que dans le cas du génocide au Rwanda,
vous devez faire attention aux termes
que vous utilisez ?
page 20

RÉFLEXION
Tutsis, Hutus et Twas.
Comment des êtres humains ont été
divisés en groupes ethniques.
page 22

VARIA
page 24

Éditeur responsable
Henri Goldberg
ASBL Mémoire d'Auschwitz
Rue aux Laines 17/Boîte 50 - 1000 Bruxelles

Bureau de dépôt BRUXELLES X
Numéro d'agrégation P801056



© Teun Voeten

↑ Photographers and wounded Hutu.
Kigali, Rwanda 1994.

ACTUALITÉ

La propagande raciste qui a contribué au génocide des Tutsis du Rwanda

Entretien de Mélanie Moreas avec
Félicité Lyamukuru, présidente d'IBUKA-Belgique,
sur le rôle de la presse dans le génocide.

IL Y A TRENTE ANS, LE GÉNOCIDE PERPÉTRÉ CONTRE LES TUTSIS DU RWANDA



Cette année nous commémorons le 30^e anniversaire de l'horreur qui a frappé le Rwanda en 1994.

Entre avril et juillet 1994, plus de 800 000 personnes, selon l'ONU, essentiellement des membres de la minorité tutsie, ont été massacrées au Rwanda dans des conditions abominables, durant un génocide orchestré par le pouvoir de la majorité hutue. La mémoire de ce génocide est un appel de plus à l'éveil de toutes les consciences, sur ce que l'être humain a pu commettre de plus atroce dans son histoire.

Trente années, c'est aussi le temps qu'a pris l'évaluation et enfin la reconnaissance des responsabilités de pays comme la Belgique et la France. Des prises de conscience qui ont permis un apaisement progressif des mémoires entre ces pays et le Rwanda.

La Belgique porte une responsabilité dans le temps, en tant qu'ancienne puissance colonisatrice du Rwanda, et par sa volonté

administratrice de vouloir distinguer les Hutus des Tutsis et des Twas. Les distinctions entre humains n'aboutissent que rarement à quelque chose de bon. Cette même Belgique garde une cicatrice douloureuse des événements de 1994 sous la forme des dix paracommandos qui y ont laissé leur vie. Ce n'est qu'en avril 2000 que le Premier ministre belge Guy Verhofstadt, qui avait dirigé en 1998 les travaux de la commission parlementaire consacrée au Rwanda, se rendit à Kigali et demanda pardon au nom de la Belgique et des Belges.

La France, qui entretenait des relations étroites avec le régime rwandais hutu, a longtemps été accusée de « complicité » par Kigali. Une commission d'historiens mise en place par le président Emmanuel Macron a conclu en 2021 à des « responsabilités

lourdes et accablantes » de la France, tout en écartant la complicité. Ce rapport a permis un rapprochement inédit entre Paris et Kigali après des décennies de tensions.

En 2024, plus de 65 % de la population rwandaise a moins de 30 ans et n'a donc pas directement vécu le génocide, faisant des enjeux de mémoire plus que jamais une priorité. Des témoignages sont réalisés davantage chaque année et des documents sont collectés afin d'enrichir les archives. Si le travail sur les génocides antérieurs nous a révélé quelque chose, c'est bien que la mémoire a un besoin crucial de se nourrir de la parole des contemporains et des rescapés. ■

Frédéric Crahay
Directeur
ASBL Mémoire d'Auschwitz

Les parents de Félicité Lyamukuru habitaient au Rwanda à l'époque du génocide.



© DR

LA PROPAGANDE RACISTE AVANT ET PENDANT LE GÉNOCIDE DES TUTSIS DU RWANDA DE 1994

Interview de
Félicité Lyamukuru
Présidente d'Ibuka-Belgique

Quand et comment la propagande raciste à l'encontre des Tutsis s'est-elle installée au Rwanda avant le génocide ?

C'est toute la période avant le génocide de 1994. Les pogroms anti-tutsis ont existé très tôt, depuis 1959 « avec les incendies systématiques des maisons, suivis de pillages des biens et de massacres de Tutsis. De ces troubles est né l'exil des Tutsis qui n'allait se terminer qu'en 1994 avec le retour au pays de ces réfugiés¹. » Avec ces pogroms, il y a eu une sorte de propagande mise en place, notamment la façon d'enseigner l'histoire du Rwanda dans les écoles. Par exemple, quand on parlait de la monarchie, on la disait meurtrière pour culpabiliser les Tutsis. C'est une propagande qu'on retrouvait surtout à travers

les chants. C'était un moyen sournois. Et ceux qui « entendaient » bien, comprenaient qu'il s'agissait de discours contre les Tutsis. Ensuite, il y a eu une accalmie de 1962 jusqu'au coup d'État de 1973 quand Habyarimana a pris le pouvoir soutenu par les Hutus du Nord. Les événements ont pris une autre tournure. En effet, Juvénal Habyarimana qui venait du Nord orchestre un coup d'État et il renverse le pouvoir de Grégoire Kayibanda qui vient du Sud. Dès lors, ce n'était plus les Tutsis contre les Hutus mais une séparation entre le Nord et le Sud. À ce moment, les souffrances des Tutsis sont voilées par ce changement. Ce qui ne signifie pas que la propagande soit arrêtée puisqu'il y avait des discriminations dans les écoles, au travail, etc. À cette période, on dirait qu'il y avait une volonté des Tutsis

du Rwanda de « passer au-dessus » de ces discriminations ou de ces massacres tel un conditionnement d'aller de l'avant et de ne pas relever les nouvelles manières de discriminer.

À l'école primaire, je me souviens que mes parents étaient effarés de ce que nous apprenions à l'école ! Nous apprenions que les Tutsis tuaient les Hutus. Nous apprenions aussi que la reine mère (tutsie) devait planter une lance dans le corps de bébés hutus pour garder son trône. C'était écrit dans les manuels d'histoire et nous pensions que c'était comme cela. En somme, c'est une façon de dire que ce qui est enseigné est vrai parce que c'est écrit.

Cette discrimination a engendré des quotas dans les écoles et dans les domaines de l'emploi. « Suite aux violences de 1973,

dont un des objectifs était de faire déguerpir les Tutsis de ces écoles, le régime de la Deuxième République avait décidé l'application rigoureuse des quotas ethniques. [...] Ces quotas étaient appliqués dans l'enseignement secondaire et supérieur et dans l'emploi, tant public que privé². »

À la fin des années 1980, le régime d'Habyarimana s'est bien solidifié. Les réfugiés qui demandaient le retour au pays n'obtenaient pas l'autorisation de rentrer. Dans ses discours, le Président Habyarimana clamait qu'il n'y avait pas de place pour eux car le Rwanda était un pays trop petit. Une autre forme de violence pour ces personnes qui avaient leur famille au Rwanda. C'est un discours auquel personne ne s'opposait. Les gens avaient peur.

À nouveau, il y avait plus de massacres comme avant. Nous apprenons beaucoup de choses de cette époque maintenant. Les anciens pensaient qu'il fallait se taire pour s'en sortir.

Quant aux médias, citons la radio nationale « Radio Rwanda » qui diffusait lesdits chants et messages ainsi que le journal catholique *Kinyamateka* pour lequel les articles racistes ne pouvaient pas être censurés car cette presse écrite avait des liens amicaux avec l'État.

Quels médias alliés à la propagande raciste ont vu le jour avant 1994 ? Existait-il des médias et/ou une forme de propagande qui s'y opposait ?

Dans les années 1980, presque chaque famille avait un poste de radio. Chaque paysan avait aussi un poste radio. Comme il n'y avait que *Radio Rwanda* qui diffusait, c'était le seul moyen d'atteindre le peuple. Donc, tout le monde écoutait les mêmes chants, les mêmes discours, les mêmes programmes. Cette radio était la voix du gouvernement.

De plus, « l'ORINFOR (Office rwandais de l'information) veillait à ce que la presse écrite et Radio Rwanda relaient les appels aux meurtres à peine déguisés des discours publics, politiques ou militaires³. » Depuis 1990, cet organisme était dirigé par Ferdinand Nahimana, « un brillant historien ». Après les Accords d'Arusha, il deviendra Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Culture. Il fera partie des fondateurs de la RTLM. En 1996, il sera arrêté au Cameroun et sera condamné à perpétuité par le Tribunal pénal international pour le Rwanda.

La Radio/Télévision Libre des Mille Collines (RTLM) apparaît en juillet 1993. Elle a été créée à l'image du processus génocidaire qui se mettait déjà en place. Au début, tout le monde aimait bien cette radio. Quand j'étais jeune, j'appréciais son humour décontracté, ses grossièretés, elle passait les tubes du moment. Elle était bien pensée. Elle était très attirante ! Elle était branchée !

Ses premières diffusions musclées correspondent au moment des Accords d'Arusha. Elle change de visage : elle diffuse des insultes de

façon décontractée, elle dénigre les Casques bleus belges, elle dénigre les Accords d'Arusha, etc. Il y a eu un vrai tournant ! C'était choquant car elle osait ce que Radio Rwanda n'osait pas car c'était une radio privée.

En parallèle, Radio Rwanda existait encore : elle a continué ses émissions habituelles. Elle n'a jamais dénoncé les massacres. Ces médias étaient complices.

Malgré tout, les gens étaient nostalgiques et cette radio nous tenait compagnie. Il y avait parfois de belles émissions. Nous écoutions car c'était notre vie.

En quoi consistait la propagande raciste qui s'affichait dans des organes de presse et sur une radio proche du pouvoir d'Habyarimana ?

Dès les premières attaques du FPR en 1990, il y a eu la naissance de plusieurs partis politiques. Au même moment apparaissent des journaux. Nous avons l'impression que c'était une ouverture sur la liberté d'expression. Par exemple, le journal *Kangura* voit le jour. C'est la version écrite de la radio RTLM. Ce journal publiait des caricatures. Leurs chiffres de ventes étaient énormes car nous étions nous-mêmes obligés d'acheter ce journal. Quand je sortais de l'école, je m'organisais pour passer à la boutique pour acheter un exemplaire et je le « dévorais ». Nous avons l'impression que ce qui allait nous arriver était écrit. Ce journal donnait l'information

C'est depuis cet immeuble que la Radio Télévision Libre des Mille Collines diffusait sa propagande pendant le génocide.



de façon croustillante et crue. C'était très cruel ! Le lendemain de la parution des articles, nous pouvions observer les réactions des gens aux coins des rues et des bars. Il y a eu également des journaux d'opposition comme *Kanguka*. La presse écrite avait une volonté de dénoncer les discriminations et toutes les actions du gouvernement d'Habyarimana. Nous avions l'impression qu'il y avait une balance. C'était réconfortant. En 1994, ces journalistes de l'opposition ont été rapidement tués.

Précisément, quels étaient les rôles joués par les radios et la presse écrite lors du génocide des Tutsis du Rwanda en 1994 ?

La presse écrite a connu moins de stabilité pendant le génocide. La Radio/Télévision Libre des Mille Collines est considérée comme le quartier général du génocide. Quelques jours avant le 6 avril⁴, nous entendions à la RTLM un

message qui disait : « attention, il va se passer quelque chose d'ici deux jours. » Nous prenions tous très au sérieux cette radio. Quand l'avion est abattu, RTLM appelle au meurtre. Les messages insistent sur le fait de ne pas laisser échapper un seul Tutsi. Ils rappellent de ne pas oublier que ceux qui ont fui le Rwanda étaient des bébés. Il fallait tous les tuer. C'était répété à longueur de journée.

Je me souviens que le 7 avril la RTLM donnait les informations sur ceux qui avaient déjà été tués. Par exemple, nous pouvions entendre que tel enseignant ou tel curé, un sacré cafard, a été assassiné. À travers ces messages, la RTLM encourageait les *Interahamwe*. Ces milices étaient toujours incitées à commettre le pire. À certains moments, des miliciens se sont remis en question. Ils ne voulaient plus aller tuer. Pour les motiver, la RTLM diffusait des messages : « si vous ne les tuez pas, ce sont eux qui reviendront vous tuer. » Je pense que si cette radio

n'avait pas émis pendant le génocide, on n'aurait pas atteint le nombre de un million de personnes massacrées en trois mois. Leurs messages précisait les « scores » par journée, ils comparaient les nombres de morts entre les communes, ils diffusaient les chiffres par heure... La RTLM s'inscrit dans une forme de rentabilité en encourageant à tuer le plus de victimes dans le plus court laps de temps imparti. La RTLM transmettait aussi des précisions telles que des noms de personnes qui en cachait d'autres. Autre exemple, elle dénonçait aussi la MINUAR⁵ qui cachait des gens à l'hôtel des Mille Collines afin que personne ne s'échappe. Il y a même eu des gens qui ont arrêté de se cacher car les informations transmises par la RTLM étaient très précises. À la fin du génocide, les responsables de la RTLM ont fui avec le gouvernement. Après le génocide, tout a été cassé. ■

Mélanie Moreas
HE2B DeFré

¹ Antoine MUGESERA, *Les conditions de vie des Tutsi au Rwanda de 1959 à 1990*, Edition Dialogue, Kigali & Izuba Editions, Miélan, 2014, p.17.

² KIMONYO Jean-Paul, *Un génocide populaire*, Editions Karthala, 2008, p.79

³ Les médias de la haine à perpétuité. En ligne : http://www1.rfi.fr/actu/fr/articles/048/article_26848.asp, consulté le 21 novembre 2018.

⁴ Date à laquelle le Président Habyarimana est assassiné.

⁵ Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda.

7 ÉLÉMENTS CLEFS POUR DÉCRIRE UN CRIME SANS PRÉCÉDENT

**Qu'est-ce qu'un génocide et en quoi se distingue-t-il du crime contre l'humanité ?
Le génocide s'en distingue par au moins sept caractéristiques spécifiques.**

1°) Un crime collectif qui vise un groupe.

Le génocide est au groupe ce que l'homicide est à l'individu. Il se caractérise par le refus du droit à l'existence d'un groupe humain. C'est la simple appartenance théorique au groupe visé qui détermine le destin individuel du persécuté et ce, quand bien même ce groupe « en tant que tel » n'est souvent qu'une construction fantasmagorique des persécuteurs. Il se distingue ainsi du crime contre l'humanité par l'introduction de la notion de groupe et par la volonté de détruire le groupe en tant que tel.

2°) La caractéristique « communautaire » du groupe persécuté.

Les victimes d'un génocide doivent faire partie d'un « groupe national, ethnique, racial ou religieux ». Si les actions impliquées sont dirigées contre des individus, ce n'est pas dans leur capacité individuelle mais comme membres du groupe « communautaire ». Sont donc exclus les groupes politiques (trotskistes), culturel (ethnocide des Grecs d'Anatolie), sociaux (victimes des Khmers rouges), sexuels (triangles roses), socioéconomiques (la « classe » des koulaks). D'autres concepts s'appliquent à ces crimes : « massacre de masse », « politicide », « ethnocide », « épuration ethnique », tous passibles de la Cour

pénale internationale au titre de « crimes contre l'humanité ».

3°) Un contexte de haine raciale radicale.

La caractérisation (pseudo) biologique du groupe cible explique la radicalité de toute entreprise génocidaire. Le génocide constitue le point d'aboutissement – logique mais non obligatoire – d'une *weltanschauung* (conception du monde) raciste (Empire colonial allemand, Allemagne nazie, Rwanda) ou ultranationaliste (Jeunes-Turcs). Ce n'est pas sans raison que les nazis utilisèrent l'expression « Solution finale » pour caractériser le processus de destruction des Juifs européens. Le génocide signe, en effet, la disparition définitive de l'objet maudit, détesté, haï. Il n'y a pas de compromis possible avec l'Autre « racial » ou « ethnique » ; une fois enclenché, le génocide ne peut qu'aller à son terme à moins d'un effondrement (défaite). L'ennemi à abattre est ainsi systématiquement déshumanisé : il est un représentant d'une sous-humanité dont l'existence ne se justifie plus (Herero), un corps étranger dont il faut absolument se débarrasser (Arménien), un principe microbien (Juif), un cancrelat (Tutsi). Aucun compromis, aucune conversion, aucune échappatoire n'est envisageable. La différence entre un crime qui vise une

« race » et celui qui vise une classe, tient à ce que nul ne peut échapper à sa race (pour les nazis, le Juif étant marqué par ses « gènes », même les convertis au catholicisme sont gazés), tandis que changer de classe reste en théorie toujours possible. L'aversion des bolcheviks pour la Pologne et pour la noblesse en général, n'a pas empêché le Conseil des commissaires du peuple (Sovnarkom) de confier la Tcheka, puis le Gépéou à Félix Dzerjinski, rien moins qu'un membre de la petite... noblesse polonaise. C'est à l'Ukrainien Khroutchchev qu'il revint de succéder au bourreau de l'Ukraine. Aussi faut-il se garder de recourir, selon nous, aux termes de génocide « de classe » et ce, même, lorsqu'il s'agit d'évoquer l'épisode tragique de la Grande famine de 1932-33, dont on sait aujourd'hui qu'elle a été parfaitement orchestrée par Staline.

Dans les cas de génocide, il ne doit en principe rien rester de l'entité ennemie ; d'où le double processus parallèle d'effacement des traces matérielles (ici, destruction de synagogues, là, de monastères) et de réécriture négationniste. Tout génocide s'accompagne nécessairement d'une dynamique négationniste.

4°) L'intention d'extermination totale du groupe visé.

Le génocide ne procède pas



© Dark Stories

Cet arrêt sur image montre durant les premiers jours le massacre au Rwanda.

d'une simple volonté d'expulser des civils d'un territoire donné (épuration ethnique). L'objectif est de détruire le groupe dans sa totalité, hommes, femmes, vieillards et surtout enfants, sans la moindre possibilité de fuite. Toutes les actions visent à détruire les fondations mêmes de la vie du groupe cible. Dans ce contexte, on comprendra que les enfants, parce que porteurs d'avenir, sont les cibles prioritaires des tueurs. Le fait que des enfants arméniens aient été kidnappés et convertis de force n'enlève rien à la volonté jeune-turque d'en terminer définitivement avec le peuple arménien. C'est ce qu'exprime le terme de phrase « tout ou partie » dans la convention de 1948. À défaut de la totalité, c'est bien la « part substantielle » du peuple cible qui doit disparaître à jamais, de manière telle qu'il ne puisse plus assurer sa reproduction. A contrario, si un groupe humain est éliminé sans que personne n'ait eu l'intention de le faire, ce n'est pas un génocide (Amérindiens).

5°) La mise en œuvre systématique (donc préméditée) de la volonté génocidaire.

Pour qu'il y ait génocide, le plan concerté doit nécessairement être complété d'une décision. Un génocide n'a rien de spontané. Il ne peut se comprendre que dans le cadre d'un complot qui vise à

la destruction du groupe. Le génocide des Tutsis du Rwanda fut soigneusement préparé (achats massifs de machettes, constitution de milices, création de média pousse-au-crime). Comme tout génocide, il eut son moment zéro (l'attentat du 6 avril contre Juvénal Habyarimana) où tout bascula sans possibilité de retour. Plus d'un million de Tutsi périrent ensuite en près de 100 jours. Pour chaque génocide, ces moments clés sont connus : mai 1904 (arrivée de von Trotha en Namibie), 24 avril 1915 (600 notables arméniens sont assassinés sur ordre du gouvernement), juillet et octobre 1941 (extermination des Juifs soviétiques puis européens). Presque systématiquement, la guerre est l'élément clef qui ouvre l'espace entre l'intention et le passage à l'acte. C'est la guerre, coloniale (Herero), internationale (Turquie), idéologique (opération Barbarossa) ou encore civile (Rwanda) qui permet la libération des pulsions meurtrières : « Le séisme rompt les barrières morales. Le potentiel de destruction accumulé au cours des décennies par un État contre un groupe se déchaîne brusquement » (Ternon).

6°) Un crime d'État.

Le terme de génocide ne s'applique qu'à des crimes ordonnés par un gouvernement ou un pou-

voir de fait. Seul le pouvoir d'un État avec son armée, sa police, son administration, ses divers relais dans la société permet le déploiement d'une entreprise criminelle à grande échelle. Ce pouvoir dispose en général des moyens nécessaires pour légaliser ses actes après coup, ce qui justifie le recours à une législation internationale d'exception (Ternon). Les massacres commis par des bandes ou organisations illégales relèvent de la justice nationale ordinaire, sauf s'il est prouvé que ces bandes ont été organisées et soutenues par le pouvoir en place.

7°) Un processus continu et dynamique.

Tout génocide est constitué par une multiplicité d'actions qui, létales ou non létales (i.e. transfert d'enfants), visent, toutes, à détruire les bases de survie du groupe en tant que groupe. De par son caractère systématique, un génocide se construit sur des milliers de crimes de masse. Un crime isolé, même aussi odieux que celui de Srebrenica en Bosnie, ne peut dans ce cas constituer à lui tout seul un crime de génocide. Il est tout évident qu'une fois enclenché, un génocide ne prendra fin qu'au seul cas d'une défaite militaire (Rwanda). Son caractère monstrueux, même aux yeux de ses instigateurs, oblige à aller jusqu'au bout et ce, notam-



© str8talk Magazine

Un génocide ne fait pas de différence : les hommes, femmes, enfants, adultes et vieillards sont massacrés.

ment pour éviter, dit Himmler, que les « enfants ne deviennent un jour les vengeurs de leur père. » Il en est différemment dans le cas des crimes contre l'humanité. Toute meurtrière et surtout criminelle qu'elle fut (cinq millions de morts, dont au moins quatre millions d'Ukrainiens), l'Holodomor, cette famine organisée n'a pas pour objectif de supprimer jusqu'aux derniers les paysans d'Ukraine mais bien de leur briser l'échine. C'est Staline qui y mit fin, c'est-à-dire à sa propre politique d'extermination par la faim, dès qu'il jugea la leçon comprise. Et tout rentra effectivement dans l'ordre... stalinien : les Ukrainiens acceptèrent le joug soviétique et kolkhozien. Contrairement au génocide, le politicide à une visée rédemptrice. Il ambitionne avant tout à une reconstruction socio-politique précise, certes, par une pédagogie de la violence extrême. L'objectif avoué et insensé des Khmers rouges était bien de régénérer leur peuple, pas de le détruire.

Ainsi, si un crime contre l'humanité traduit bien la subordination des moyens à une fin (soumission d'un peuple ou contrôle exclusif d'un territoire), il en est tout autrement avec le crime de génocide. Le crime de génocide est une fin en soi. La destruction de l'Autre constitue même le but de guerre principal. En cela, tout intimement lié

qu'il soit à la guerre, le génocide ne se confond pas avec celle-ci et peut même lui être antagoniste puisqu'il peut jusqu'à contrarier la conduite des opérations. En 1945, alors qu'ils savaient la guerre perdue, les nazis ne songèrent nullement à interrompre le processus d'extermination des Juifs.

Il ressort de ce qui précède que, contrairement aux idées reçues, un génocide n'implique pas nécessairement un critère quantitatif. Si le génocide des Herero ne concerna « que » 60 000 individus, il faut parler de génocide dans la mesure où ceux-ci constituaient 80 % de la population herero totale. De même, si on évalue à environ soixante millions le nombre de morts pendant la Seconde Guerre mondiale, parmi ceux-ci seuls les six millions de Juifs, et sans doute les Tsiganes, doivent être considérés comme victimes du génocide nazi. Seul le million de Tutsi exterminés doivent être considérés comme victimes d'un génocide ; les milliers de Hutu démocrates furent, eux, victimes d'un « politicide », au sens de Ted Gurr et de Barbara Harff, c'est-à-dire d'un massacre dirigé contre une opposition supposée ou réelle. L'Hutu modéré est un opposant. On le tue individuellement pour ce qu'il a fait (crime motivé) ; le Tutsi est intrinsèquement innocent : on l'extermine collective-

ment pour ce qu'il est, un être nuisible (crime immotivé).

Enfin, la haine absolue dont sont l'objet les victimes d'un génocide explique en quoi ses effets sont toujours irréversibles : il ne reste plus que 60 000 Arméniens en Turquie soit 8 fois moins qu'en France, tout au plus 20 000 Juifs en Pologne sur les 3,3 millions qu'elle comptait en 1939, quelques dizaines de milliers de Tutsi dits de l'intérieur au Rwanda. Quant à l'ethnie des Herero, autrefois majoritaire, elle ne constitue plus aujourd'hui que 7 % de la mosaïque ethnique namibienne. C'est pour cette raison que les Juifs ont choisi le terme *Shoah* pour caractériser leur génocide. Ce mot tiré de la Bible, sans être pour autant de nature religieuse, désigne une catastrophe irréversible, après laquelle rien ne saurait plus être comme avant. Ce caractère irréversible n'est pas systématique dans le cas des autres crimes contre l'humanité : toutes profondes que purent être les saignées en Ukraine, en Bosnie et au Cambodge, ces trois peuples sont toujours majoritaires dans leur pays. ■

Joël Kotek

(lic. histoire contemporaine et dr. sciences politique) est professeur d'université. Ses intérêts se tournent vers l'antisémitisme et les génocides ainsi que vers le nationalisme et la construction européenne.

Dans cette nouvelle rubrique, nous vous présentons une image, un texte, un lien internet, sans commentaire. Remplissez vous-même cet espace de vos propres réflexions et commentaires. Soyez critique avec les informations reçues.

Georges Boschloos
ASBL Mémoire d'Auschwitz

DÉOGRATIAS de Jean-Philippe Stassen.



L'HISTOIRE DU RWANDA CONTEMPORAIN

Le génocide des Tutsis au Rwanda en 1994 porte ses racines dans l'histoire récente de la région. L'ingérence des Européens à partir de 1884 a été décisive pour l'évolution de l'antagonisme entre Hutus et Tutsis. Vous lirez ici un bref aperçu de l'histoire du Rwanda au cours du siècle dernier.

Comme la plupart des régions intérieures africaines, le Rwanda demeurait une *terra incognita* pour les Européens. La Conférence de Berlin de 1884-1885 changera radicalement la donne. Les superpuissances européennes divisèrent l'Afrique selon leurs différentes sphères d'influence. L'Empire allemand obtint le contrôle de la région du Rwanda - Urundi¹. Dix ans après l'octroi de la région aux Allemands, le comte Gustav Adolf von Götzen (1866-1910) passa deux mois au

Rwanda avec une troupe de soldats armés. Il devint le premier Européen à obtenir une audience auprès du Mwami (roi) Kigeli IV Rwabugiri, qui régna de 1853 à 1895. von Götzen devint également le premier gouverneur de l'Afrique de l'Est allemand. En 1899, le roi reconnut la souveraineté de l'Empire allemand et lui céda les relations extérieures de son pays. Quelques années plus tard, les Allemands créèrent également des bases militaires dans le pays. Cependant, l'ingérence allemande ne fut pas très profonde si bien que les relations socioculturelles entre Rwandais restèrent pratiquement intactes.

Cette situation durera jusqu'à la Première Guerre mondiale, au cours de laquelle les colonies allemandes et belges, suivant la situation en Europe, se combattront. En 1916, les troupes belges attaquèrent Shangi, dans l'ouest du Rwanda. À la suite de cette attaque, le Rwanda tomba entre les mains des Belges. Après la défaite allemande en 1918, le mandat officiel belge sur le Rwanda - Urundi fut confirmé par la Société des Nations. Ce mandat aurait normalement dû durer de 1926 à 1931, mais se poursuivra jusqu'en 1962, quoique (à partir de 1947) sous le nom officiel de « territoire sous mandat ». Cela signifiait qu'à partir de ce moment, les Belges durent préparer la région à l'indépendance future. Cependant, l'impact belge sur la société rwandaise sera beaucoup plus profond que l'impact allemand ne le fut jamais. En 1926 eut lieu la « réforme Mortehan », du nom du résident (administrateur colonial) de l'époque, Georges Mortehan (1883-1955). En plus d'une réduction drastique du nombre de dis-

tricts, une « tutsification » de la structure administrative coloniale eut lieu, entraînant la déposition de quelque 400 chefs hutus et de 40 chefs twas. Concrètement, cela signifiait que le pouvoir colonial belge s'appuya sur la minorité tutsie (14 % de la population) du pays. Selon la tactique coloniale consistant d'une part à corrompre les relations entre les gens (dans le cas qui nous occupe, en interprétant les appartenances sociales existantes comme appartenances ethniques) et d'autre part à favoriser parmi ceux-ci des relations privilégiées avec les plus nantis. Se produisit aussi, dans la même foulée, un changement de religion, à la religion traditionnelle rwandaise (un monothéisme) se substituera la religion des colonisateurs, et ce avec la collaboration de Léon-Paul Classe, vicaire apostolique du Rwanda. Sa vision des Tutsis, qu'il considérait comme les « leaders naturels » du pays, joua un rôle important dans les décisions des colonisateurs belges. C'est aussi à cette époque que furent introduites les fameuses cartes d'identité portant la mention ethnique hutu, tutsi ou twa. Ce qui conforta la division de la société.

Après la Seconde Guerre mondiale, la Belgique signa un accord avec les Nations unies (l'organisation qui succéda à la Société des Nations) pour préparer le Rwanda - Urundi à l'indépendance par le biais d'un processus démocratique. Dans la pratique, on pensait que cela prendrait plusieurs décennies. Les conflits entre les Tutsis et les Hutus, que les Belges avaient attisés pendant toutes ces années, réapparurent dans l'après-guerre et suscitérent beaucoup d'émoi chez les Hutus qui re-

présentaient 83 % de la population. Mais dans la mesure aussi où les Tutsis manifestèrent les premiers des velléités d'indépendance, le pouvoir colonisateur, opportuniste, changea de partenaire et s'appuya désormais sur les Hutus, exportant par la même occasion au Rwanda le conflit qui existait à l'époque en Belgique entre la minorité francophone exploitant la majorité flamande. Le ressentiment des Hutus à l'égard des Tutsis se cristallisa en 1957 avec le « Manifeste des Bahutu ».

Ce manifeste, dont le titre original était « Note sur l'aspect social du Problème racial indigène au Rwanda », comportait dix pages rédigées par neuf intellectuels hutus et adressées au gouverneur général adjoint du Rwanda. Le manifeste dénonçait l'« exploitation » subie par les Hutus. La distinction ethnique entre Hutus et Tutsis conduisit progressivement à une radicalisation des conflits. Ce manifeste peut donc être considéré comme le point de départ de l'action politique des Hutus.

Il fut considéré par les Tutsis comme une provocation, il reconnaissait en effet l'existence de deux peuples différents cohabitant sur la terre du Rwanda, un peuple majoritaire (les Hutus) et un autre minoritaire (les Tutsis) qui ne pouvait dorénavant en aucun cas bénéficier des mêmes droits, alors que jusque-là, comme déjà évoqué, tous les habitants du pays étaient considérés comme les sujets du Mwami (roi du Rwanda). La création de divers partis poli-

© www.un.org



tiques à partir de 1959 constituera la continuation active des idées du manifeste. Le parti le plus important sera le Parmehutu de Grégoire Kayibanda (1924-1976), qui deviendra président lorsque le Rwanda passera d'un régime monarchiste à un régime républicain et indépendant en 1962. L'année 1959 vit également le début des affrontements violents entre Hutus et Tutsis, car en novembre fut infligée la « Toussaint rwandaise », une série de massacres contre les Tutsis qui fit environ 20 000 morts. Plusieurs dizaines de milliers de survivants choisirent de fuir vers les pays voisins du Rwanda. Entre 1959 et 1963, environ 200 000 Tutsis fuirent vers l'Ouganda, le Zaïre

(Union nationale rwandaise) fut fondée au Kenya. Ce mouvement, avec l'aide des opposants hutus au régime Habyarimana, évoluera vers le FPR (Front patriotique rwandais).

À plusieurs reprises au cours des années 1980, les pays voisins tentèrent de renvoyer les exilés tutsis au Rwanda, mais à chaque fois ils furent refoulés par Habyarimana. Son régime connaissait à ce moment aussi d'autres problèmes, de nature économique cette fois. En 1989, la crise s'aggrava, les prix des produits d'exportation tels que le café et le thé baissèrent, la corruption augmenta, tout comme les arrestations des opposants au régime. La situation inté-

seules les troupes françaises restèrent sur place : la France se vit de ce fait attribuer un rôle privilégié dans la région. Avec ces interventions étrangères et une armée tutsie du FPR à ses frontières, le régime affaibli de Habyarimana dut faire des concessions à ses opposants politiques comme à son allié français (conférence de La Baule de François Mitterrand). En 1991, la Constitution fut modifiée, ce qui entraîna l'introduction d'un système multipartite et la liberté de la presse. Les partisans de la ligne dure des Hutus virent ces évolutions d'un très mauvais œil. La propagande anti-tutsi, telle que les « Dix commandements des Bahutu », fut distribuée en masse, des jeunes liés au MRND commencèrent à former des milices violentes (dont les fameux *Interahamwe*). Les meurtres contre les Tutsis devinrent alors monnaie courante au cours de l'année 1992. Avec l'approbation de Habyarimana, une campagne de propagande commence, visant à aliéner encore davantage les Hutus des Tutsis. Les Tutsis, en tant que boucs émissaires, sont criminalisés, une méthode éprouvée qui avait déjà été utilisée par d'autres régimes dictatoriaux. *Kangura* (Réveille-toi), un journal rwandais influent, a publié les « Dix Commandements Hutu ». Ceux-ci fixent des règles pour les contacts des Hutus avec les Tutsis. « Les dix commandements hutu » visaient à convaincre la population hutu et que les Tutsis étaient leurs ennemis par excellence. La propagande évoquait des images de guerre, d'esclavage, d'oppression, d'injustice, de mort et de cruauté. Des images fabriquées à partir de dépôts de munitions inexistantes du FPR, par



La radio était le moyen de communication par excellence pour mettre les *Interahamwe* sur la trace de leurs victimes.

(maintenant la République démocratique du Congo) et le Burundi. Plusieurs épisodes de persécution des Tutsis au Rwanda suivront en 1967 et 1973, année où le Hutu Juvenal Habyarimana (1937-1994) arriva au pouvoir après un coup d'État. En 1975, il fonda le MRND (Mouvement républicain national pour la démocratie), qui fut le seul parti à exister jusqu'en 1991. Cependant, les Tutsis qui avaient fui à l'étranger ne s'avouèrent pas vaincus et espérèrent un retour dans leur patrie. En 1979, la RANU

rière du pays était déjà très tendue lorsqu'en octobre 1990, les troupes du FPR commencèrent à envahir le Rwanda par la frontière ougandaise, provoquant la reprise de la guerre civile. Des arrestations et des massacres de Tutsis suivront. Les puissances étrangères interviendront également : des troupes belges, zairoises et françaises apporteront leur aide au régime de Kigali, mais dans le but prioritaire de mettre leurs compatriotes en sécurité. En novembre de la même année,

exemple, ou de Tutsis suspects, ont conduit les Hutus à avoir peur et à s'armer pour se protéger contre l'ennemi tutsi.

Malgré une mauvaise distribution, *Kangura* a atteint un large public. D'autres journaux et magazines ont copié des articles parus dans *Kangura*. Malgré le fait que seulement 66 % des Rwandais savaient lire, la propagande était très efficace : les articles étaient abondamment illustrés par des dessins qui transmettaient un message indubitablement malveillant. De plus, la culture orale rwandaise signifiait que les dix commandements hutus étaient transmis à de nombreuses personnes analphabètes.

En raison du taux élevé d'analphabétisme, la radio était l'outil de propagande le plus efficace. En 1991, seulement 29 % de tous les ménages possédaient une radio, mais les Rwandais qui n'avaient pas de radio écoutaient les émissions dans les cafés locaux ou ailleurs. Jusqu'en 1992, la seule station du pays, *Radio Rwanda* (NNR), diffusait principalement des discours présidentiels, des annonces gouvernementales officielles, des résultats d'examen et des bulletins d'information censurés. Il n'existait pas de station de radio indépendante. Quand, en 1991, le FPR a mis en ondes sa propre station, *Radio Muhabura*, il s'est rapidement fait connaître des Rwandais. En réponse à cela, le gouvernement a créé la *Radio Télévision Libre des Mille Collines* (RTLM). Le musicien très populaire Simon Bikindi (1954-2018) et tous les collaborateurs de RTLM étaient issus de l'élite qui entourait Habyarimana, l'*Akazu* (la maisonnée). RTLM attire rapidement un large public. La musique entraînante de

la station et son style de présentation informel ont encouragé les gens à se mettre à l'écoute. Les bulletins d'information de RTLM et les bulletins de nouvelles locales étaient pleins de ragots et de scandales. Les auditeurs étaient encouragés à appeler la radio et étaient mis à l'antenne.

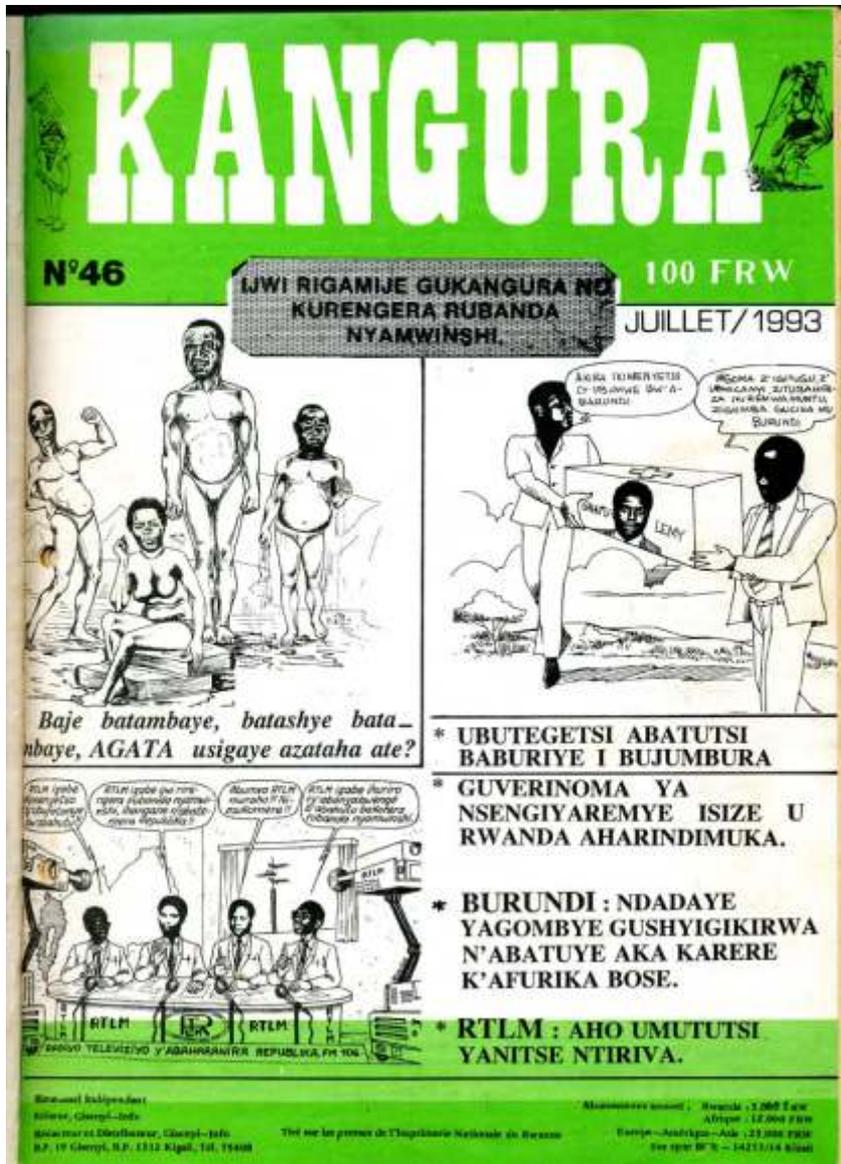
L'intelligentsia rwandaise a également été influencée par la propagande. Comme le système éducatif était financé par le gouvernement, la plupart des conférenciers voyaient peu de place pour une position indépendante ou critique. L'un des professeurs d'université les plus influents, Léon Mugesera, un propagandiste hutu de la ligne dure, a prononcé le fameux discours du 22 novembre 1992 au motif que l'ennemi voulait détruire tous les Hutus. Certaines parties de ce discours ont été diffusées, dix-huit mois avant le génocide.

En février 1993, le FPR poursuivit son offensive contre le régime de Kigali dans le nord du Rwanda. Malgré le soutien français au régime, quelque 750 000 agriculteurs prirent la fuite vers le sud, loin de la zone de conflit. En août 1993, les Accords d'Arusha (en Tanzanie) devaient offrir une issue pacifique à la transition démocratique, mais ce même mois les émissions de RTLM, se mirent à diffuser quotidiennement sur les ondes la propagande raciste et violente des extrémistes hutus.

Au début de 1994, le général canadien Roméo Dallaire, qui dirigeait la mission de l'ONU au Rwanda, informa ses supérieurs à New York qu'il avait été mis au courant que des partisans de la ligne dure des Hutus (le Hutu Power) préparaient un génocide contre la population tutsie au

Rwanda. Le 6 avril 1994, l'avion du Président Habyarimana et du Président burundais Ntaryamira, revenant d'un sommet en Tanzanie, fut touché par une roquette lors de son atterrissage. L'assassinat de Habyarimana marque le début du génocide des Tutsis au Rwanda. Le 7 avril, les membres du pouvoir hutu prennent de facto le pouvoir et font assassiner le Premier ministre Agathe Uwilingiyimana (1953-1994), femme hutu modérée, et sa garde composée de dix paras commandos belges. Entre le 7 avril et le 17 juillet 1994, entre 800 000 et un million de Tutsis seront tués à la machette et à l'arme à feu. Les tueurs pouvaient être aussi bien des soldats, des miliciens que des voisins. Des postes de contrôle furent installés à divers points stratégiques des villes. Après vérification des cartes d'identité, les Hutus étaient autorisés à passer, mais les Tutsis étaient assassinés sur place. Outre les Tutsis, les Hutus modérés devaient également craindre pour leur vie s'ils choisissaient de venir en aide aux Tutsis. Ici aussi, les Européens (Belges et Français) choisirent de mettre en sécurité leurs compatriotes en priorité.

Contrairement à l'affirmation, erronée, qui interprétait la première phase des tueries comme une réaction conduisant à un règlement de compte interethnique, la donne en 1994 était évidemment très différente. Il s'agissait d'un véritable génocide, patiemment préparé pendant des années sous forme de propagande et par l'achat d'armes à l'étranger. Finalement, la victoire militaire du FPR sous la direction du Tutsi Paul Kagame mettra un terme au génocide et par la même occasion à la guerre civile. Les organisateurs



Première page du périodique de propagande *Kangura*, juillet 1993.

affaibli, pour pouvoir commencer le génocide et s'emparer du pouvoir par la même occasion. Depuis 1994, Paul Kagame, le dirigeant du FPR, est l'homme fort au Rwanda et depuis 2000, il est également président du pays. De nombreux observateurs apprécient Paul Kagame pour avoir apporté la stabilité et la croissance économique à ce pays dévasté. L'efficacité de la lutte contre la corruption au Rwanda, y compris contre les membres de la famille de Paul Kagame, est désormais reconnue internationalement. D'autre part, des ONG comme *Human Rights Watch* et *Amnesty International* sont très critiques à l'égard de ce qu'elles considèrent comme des violations des droits humains, notamment en ce qui concerne la liberté de la presse et le climat durant les périodes électorales. Ses opposants considèrent son régime comme une autocratie répressive. ■

Frédéric Crahay
 Directeur
 ASBL Mémoire d'Auschwitz

du génocide se réfugièrent au Zaïre et ne seront jugés que partiellement. Le 9 novembre 1994, le Conseil de sécurité des Nations unies adopta la résolution 995 portant sur la création d'une Cour internationale de justice pour le Rwanda. Mais en raison du grand nombre d'assassins individuels, il fut décidé de créer aussi des tribu-

naux populaires, appelés gacaca pour rendre la justice. Après 25 ans, il n'est toujours pas établi officiellement qui a exactement tiré la roquette sur l'avion présidentiel, mais tout indique dans les recherches récentes que la garde présidentielle (les partisans de la ligne dure hutue) a éliminé Habyarimana, alors politiquement

(1) À partir de 1962, la région se composait de deux pays : Rwanda, capitale Kigali et Burundi, capitale Bujumbura.

DIRE UN MOT POUR UN AUTRE : LAPSUS, DÉNI MASQUÉ OU RACISME RÉSIDUEL ?

COMPRENDRE LES RÉCITS DU GÉNOCIDE DES TUTSIS AU RWANDA

La propagande peut revêtir plusieurs costumes, présenter plusieurs visages. Et placer le citoyen ordinaire (et a fortiori les jeunes), souvent peu au courant des faits, dans une situation de perplexité. Le récit du génocide des Tutsis au Rwanda, se manifeste aujourd'hui de trois façons : selon les ressources de l'histoire, selon les intentions du régime politique en vigueur, récit présenté souvent par ses détracteurs comme « version officielle » et enfin selon le point de vue des négationnistes. Si le récit « officiel » a revêtu les atours d'une épopée (et c'est bien ainsi qu'est conçue l'exposition permanente au Musée du Parlement à Kigali), elle se nourrit en réalité et fondamentalement de celle-là (exposée cette fois au Mémorial de Gisozi). Cette situation représente à la fois une force : l'épopée du FPR et de son chef, l'actuel Président Paul Kagamé, est effectivement fondée sur la recherche historique (traces, procès, témoignages et archives), mais aussi une faiblesse : la vérité historique considérée comme « soutien au régime » fait le lit des négationnistes dans la mesure où tout discours contraire au leur est suspecté d'obéir aux ordres de la Présidence.

La même confusion règne en matière d'antisémitisme, d'antisio-nisme et de négation de la Shoah,

alimentée, il est vrai aussi, par les tensions générées dans le cadre du conflit israélo-palestinien et la couverture médiatique souvent partielle, voire partielle, qui en est faite. Fonder l'existence de l'État d'Israël sur le génocide est historiquement faux (même si Israël fait aussi de la Shoah un récit fondant sa légitimité, imposé à tous ses ressortissants au moins) : les « pères fondateurs », les premiers sionistes, sont bien antérieurs au génocide. La coexistence d'ailleurs de leurs descendants (laïcs pour la plu-

part, issus du Bund, mouvement socialiste) et des rescapés (parmi lesquels pas mal de religieux) continue à poser au jeune État un problème d'identité en même temps que psychologique (la raison d'être d'un État peut-elle s'accompagner en permanence du traumatisme résultant du projet d'extermination de tous ses membres ?).

Au Rwanda, s'il est clair pour tout le monde que le FPR a réussi à arrêter le génocide, ce ne fut évidemment pas de la manière la

L'exposition au Mémorial de Gisozi est basée uniquement sur des faits historiques.



Les Noirs ont prétendument la machette facile ...

plus douce : une guerre reste une guerre, elle tue et fait couler beaucoup de sang. Et beaucoup d'encre depuis. Il est clair, toutefois, que la légitimité de l'actuelle République du Rwanda ne se fonde pas sur la victoire des Tutsis contre les Hutus, mais sur le pari (risqué) de la réconciliation de tous les Rwandais. Ce qui n'empêche évidemment pas des sentiments de frustrations, de vengeance ou autres revanches d'apparaître. Sans compter les multiples tentatives de vouloir refaire l'histoire !

Bien entendu, le génocide des Tutsis fut un événement difficile à camoufler : couvert au quotidien par les caméras de télévision, il fut donné en pâture au public assorti d'explications approximatives, souvent malheureuses, désorientées par nombre d'idées reçues. La réalité des exactions, portée à la connaissance de tous, entraîna (et entraîne encore) du côté des thèses négationnistes (sachant que tout génocide organise toujours son propre effacement) un autre type d'argumentaire que celui développé pour la négation de la Shoah. Comme il est impossible de dissimuler les traces du génocide des Tutsis, le processus de négation porte sur le choix des mots utilisés, rendu possible par un détournement de sens des situations concernées. Avec probablement la complicité à la fois invo-

lontaire (dans certains cas), mais de toutes façons condamnable, et volontaire (c'est encore le cas de la France aujourd'hui) des pays occidentaux et de leurs médias. Ces petits arrangements avec l'actualité et puis avec l'histoire sont favorisés par la coexistence de la guerre et du génocide. Celle-là pouvant d'une certaine façon dissimuler celui-ci de toutes sortes de manières. Le sens du mot « génocide » tend alors à se dissoudre dans la relation de faits de crimes de guerre, de massacres, de représailles ou encore dans le scénario très répandu de la réaction populaire par rapport à certains événements forts. L'attentat perpétré contre l'avion de l'ancien Président Juvénal Habyarimana et la propagande mortifère diffusée par la Radio des Mille Collines en sont de bons exemples. Ils sont significatifs à plus d'un titre : il est très aisé d'en faire des instruments de contre récits, des occasions d'occulter à la fois le processus génocidaire (commencé pourtant dès 1959 !) et l'organisation effective (et hélas efficace) de celui-ci. Exterminer plus d'un million de personnes en une centaine de jours résiste mal à la thèse réactive, mais s'accommode très bien des relents racistes et méprisants qui courent toujours en Europe : les Noirs ont prétendument la machette facile et la fâcheuse habitude de prati-

quer des tueries rituelles et régulières ! Ce type de discours n'était pas rare à l'époque. Il ne l'est toujours pas.

Ainsi fleuriront des expressions et des termes qui n'auront d'autre fonction que de faire écran sur la réalité de l'histoire : plutôt que de reconnaître le génocide, on parlera de préférence de « massacres » ; plutôt que d'identifier la cible principale du génocide, à savoir les Tutsis, on parlera de « génocide rwandais » ; certains, plus avisés, plus habiles, comprenant sans doute l'inanité de nier le génocide des Tutsis, soumettront sa reconnaissance à celle d'un autre « génocide », celui qui, à leurs yeux, aurait été perpétré contre les Hutus. C'est la thèse du « double génocide », véhiculée notamment par le Président de la République française de l'époque, François Mitterrand (« tout le monde tue tout le monde », disait-il), qui a encore de beaux jours devant elle ! On aura du mal à considérer ces détournements de sens comme de simples « lapsus » !

Ainsi, sans formation historique précise (à faire remonter jusqu'à la période de la colonisation), sans formation aux stratégies de communication, il y a de quoi, en effet, y perdre son latin, d'autant que l'Europe, comme les USA et le Canada, abritent en leur sein quantité de génocidaires qui y vi-



© Thierry De Win

vent en toute impunité, y briguent même parfois des postes importants, sous leur véritable identité ou sous un nom d'emprunt, que leurs descendants sont tentés bien souvent de relayer les thèses négationnistes qui circulent dans leur milieu, sans compter que les librairies regorgent d'ouvrages relevant de cette tendance ou qui le sont de manière plus sournoise.

L'éducation et la pédagogie sont susceptibles à coup sûr de constituer de puissants antidotes contre ces dérives à condition d'être dispensées avec rigueur, assorties d'une bonne connaissance historique des faits et de la prise en compte de la fragilité inhérente à tout système de signes ! Le cours d'histoire et de français font ici bon ménage ! Le premier en rap-

Des caméras télé filmaient l'horreur au jour le jour, on aurait eu du mal à cacher le génocide en cours.

portant les faits tout en analysant la fiabilité et la pertinence des documents et témoignages s'y rapportant, le second, dans sa partie rhétorique, en enseignant et décortiquant les mécanismes du discours (en y associant la formation aux médias) tout en attirant, cette fois, l'attention sur l'importance de détecter toute altération du langage utilisé, dans la mesure où sa nature arbitraire ne lui garantit malheureusement aucune stabilité. Tous les mots ne se valent pas : on l'aura compris, massacres, crimes de guerre, crimes contre l'humanité, génocide, entre autres, ne sont pas des synonymes (même si au demeurant les souffrances ne se comparent pas !)

À titre d'exemple, une étude menée en 2006 par Emmanuel Fresson⁽¹⁾ expose les tâtonnements des médias belges (les quotidiens *Le Soir* et *La Libre Belgique*, ainsi que l'hebdomadaire *Le Vif/L'Express*) en temps de crise événementielle : comment expliquer, comprendre et surtout comment nommer les faits horribles qui s'exposaient alors en direct via les canaux télévisuels ? Aucun des médias étudiés n'échappa tout à fait à l'hésitation ni à l'attentisme. Relayant davantage l'information au jour le jour plutôt que d'en proposer une analyse exhaustive portant sur une vision claire et distanciée par la connaissance histo-



© Thierry De Win

rique des forces en présence, ce qui fut donné à lire ne permit pas de se former une idée précise ou tout à fait pertinente du drame en cours, pas forcément ou immédiatement identifié en tant que génocide d'ailleurs (c'est *La Libre Belgique* qui utilisa le terme pour la première fois le 13 avril dans un éditorial de Jean-Paul Duchâteau), ne permit pas non plus de réaliser clairement le rôle exercé et à exercer par le FPR (cette fois, ce sera Colette Braeckman qui mettra en évidence le rôle du FPR comme artisan de la résolution du conflit et de l'avenir du Rwanda). La grille de lecture des journalistes

(pas tous spécialistes du Rwanda et de l'Afrique des Grands Lacs) est relative, bien entendu, à l'orientation de la ligne éditoriale des organes de presse, concurrents, qui les emploient mais aussi à la ligne politique du gouvernement belge, à la capacité d'assumer les suites de la colonisation et de la décolonisation, sans oublier le rôle influent de la famille royale comme celui des intérêts de l'Église catholique dans cette région du monde. La relation d'un événement de cette nature se doit de passer par quantité de « filtres » avant de revêtir une forme plus ou moins adéquate,

Tous les mots ne se valent pas : on l'aura compris, massacres, crimes de guerre, crimes contre l'humanité, génocide, ne sont pas des synonymes.

proportionnellement à l'épaisseur des substrats à partir desquels elle se diffuse et qui dans cette mesure la permettent ! Pays lointain pour l'Europe, mais proche à la fois au regard d'une histoire commune, le Rwanda suscite encore, 25 ans après le génocide, des réactions en sens divers, d'autant que les protagonistes de l'époque, en particulier celles et ceux qui s'y sont de près ou de loin compromis, sont pour la plupart encore en vie et n'apprécient guère de voir leur sommeil ou leur tranquillité d'esprit troublés par de piquants rappels qu'ils n'auront de cesse de démentir ! ■

Thierry De Win
Commission pédagogique
ASBL Mémoire d'Auschwitz

(1) Emmanuel Freson, « Le génocide au Rwanda et la presse francophone belge de référence : rencontre d'un pays meurtri avec un média tâtonnant », *Recherches en communication*, n° 25, UCL, 2006.

Nom et prénom

Classe / Cours

Cours :

Un projet interdisciplinaire avec les cours d'histoire, de français (incluant l'éducation aux médias) de formation géographique et sociale, de religion, de morale ou encore de citoyenneté.

Heures de cours nécessaires :

Au moins quatre séances de deux heures en projet interdisciplinaire.

A prévoir et à organiser en amont :

Lecture (commune pour les quatre cours) de l'ouvrage de Colette Braeckman, *Rwanda. Mille collines, mille douleurs*, Éditions Nevicata, Bruxelles, 2014,

Lecture (spécifique au cours de français) de l'article de Francis Martens, *Arbitraire du signe, précarité du sens*, publié dans la revue *Louvain* en 1992.

Au cours du projet :

Lecture d'extraits (pour les quatre cours) de la revue *Dialogue* consacrée à la lutte contre le négationnisme, publiée à Kigali en juin 2014 (n° 206-207), ainsi que de l'article de J. D. Bizimana, « L'Église catholique et le génocide des Tutsi : de l'idéologie à la négation », mis en ligne le 21 octobre 2008,

Invitation de témoins et de rescapés du génocide (en contactant Ibuka Mémoire - Justice à Bruxelles),

Fourniture de documents cartographiques et géopolitiques du Rwanda et de la région.

En mobilisant tout cela, demander aux élèves, répartis en groupes, de faire des recherches complémentaires sur le génocide, le sens du terme, sur les deux premières Républiques, sur le FPR, sur Paul Kagamé, sur les Casques bleus belges assassinés à Kigali, sur l'Opération Turquoise, etc., afin de proposer une problématique portant sur la difficulté de dire, de raconter le génocide des Tutsis et ses conséquences, au regard des points de vue associés aux quatre cours (proposer un état de la question suivi d'une argumentation, à déposer par écrit et à présenter oralement).

Après le projet :

Proposer la lecture (pour le cours de français) de *Notre-Dame du Nil* de Scholastique Mukasonga ou de *Petit Pays* de Gaël Faye et ouvrir la discussion sur le racisme latent ou avéré qui subsiste aujourd'hui par rapport à la population africaine.

Remarques de l'enseignant/e

TRACES DE MÉMOIREest une publication trimestrielle de
l'ASBL Mémoire d'Auschwitz

www.auschwitz.be

... QUE DANS
LE CAS DU
GÉNOCIDE
AU RWANDA
VOUS
DEVEZ
FAIRE
ATTENTION
AUX
TERMES
QUE VOUS
UTILISEZ ?

Woluwe-Saint-Pierre : une œuvre est commandée chez le sculpteur belge Tom Frantzen.



© ASBL Mémoire d'Auschwitz/Frédéric Crahay

Au début des années 2000, l'idée germa de construire deux monuments afin de commémorer le génocide des Tutsis au Rwanda, l'un à Kigali et l'autre à Bruxelles. Une œuvre fut commandée au sculpteur belge Tom Frantzen, qu'il baptisa « Sous le même ciel ». En 2004, la stèle de Woluwe-Saint-Pierre fut inaugurée par l'ambassadeur du Rwanda en Belgique en compagnie des représentants du ministre belge des Affaires étrangères et de la municipalité elle-même. Le panneau placé au pied du monument proclamait alors que cette stèle était dédiée « au génocide commis au Rwanda en 1994 ».

Cependant, cette formulation s'avéra problématique à cause de son manque de clarté.

Ce qui eut pour conséquence qu'elle devint une aubaine pour alimenter le discours des négationnistes et des révisionnistes de tous bords.

L'identité approximative des victimes du génocide permettait de considérer a priori tout le monde

comme victime. Or, cette indifférenciation représente bien la stratégie exercée par les partisans du soi-disant « double génocide ». Cette théorie prétend que les Tutsis furent effectivement assassinés par les Hutus (du régime génocidaire de Kigali) mais aussi les Hutus par les Tutsis (du Front patriotique rwandais).

La date officielle de la commémoration fut fixée au 7 avril, car c'est à partir de cette date que les meurtres commencèrent à se répandre rapidement dans la ville de Kigali, puis ailleurs, en cette année fatidique de 1994. Les négationnistes et les partisans du double génocide voulurent cependant changer la donne. Jusqu'en 2007, une commémoration était organisée tous les 6 avril par des ressortissants rwandais, qui estimaient que l'événement n'avait pas commencé le 7 avril, mais bien le 6, date à laquelle l'avion du président Juvénal Habyarimana avait été abattu. Ainsi, la stèle devint bien vite un lieu de désaccord, mettant les autorités

La nouvelle plaque à la base du monument « Sous le même ciel ».



© ASBL Mémoire d'Auschwitz/Frédéric Crahay

municipales dans l'embarras et dans l'incertitude quant à la réaction à envisager. Si les autorisations commémoratives furent accordées dans un premier temps sans distinction, en 2007 toutefois, le ministère des Affaires étrangères demanda au bourgmestre de la commune de refuser dorénavant que le mémorial soit l'objet d'une commémoration à une autre date que la date officielle, à savoir le 7 avril. De plus, il fut décidé que les mots déposés au pied de la stèle devaient correspondre à la réalité du génocide afin d'éviter les confusions et les détournements de sens. Il est vrai que quelques années seulement après l'érection du monument, l'ambassade du Rwanda et les survivants du génocide avaient déjà pris leurs distances par rapport à la symbolique de la stèle. Finalement, après une longue bataille, la correction des mots sur le panneau de la stèle devint réalité. C'est entre autres grâce à l'insistance de l'ambassade rwandaise qui ne cessa d'exhorter les

autorités belges à ne pas donner aux négationnistes l'occasion de « profaner » la stèle en les autorisant à suivre un agenda différent de l'officiel. Désormais, l'inscription indique clairement que les victimes du génocide furent bien les Tutsis.

Ce changement fut également favorisé par la persévérance des dirigeants de l'association belge des survivants du génocide contre les Tutsis, « Ibuka Mémoire et Justice ». Invariablement, ils n'eurent de cesse de rappeler à

l'ambassade et aux autorités belges l'importance de rectifier le texte posé sous la stèle.

Un an à peine après le génocide des Tutsis en 1994, des survivants et des rescapés du génocide, tant au Rwanda qu'en Belgique, s'organisèrent au sein de l'ASBL Ibuka. En kinyarwanda, cela signifie : « Souviens-toi ».

Frédéric Crahay
Directeur
ASBL Mémoire d'Auschwitz

L'ancienne plaque contestée.



© DR

Tutsis, Hutus et Twas

Comment des êtres humains ont été divisés en groupes ethniques

Lorsque les explorateurs européens découvrent la région située entre le lac Kivu et le lac Victoria au 19^e siècle, ils délimitent les territoires. C'est ainsi que naît un « nouveau pays », le Rwanda-Urundi. Les Européens y distinguent trois peuplades : les Hutus, les Tutsis et les Twas, des appellations en réalité très peu utilisées par la population locale. Ce sont les Européens qui les attribuent.

- Les Tutsis, un quart de la population, constituent l'élite. D'un point de vue physique, ils se distinguent par leur (plus) grande taille. Ils vivent surtout de l'élevage.

- Les Hutus, de plus petite taille par rapport aux Tutsis, forment la majorité (près de trois quarts) et vivent principalement de l'agriculture.

- Les Twas, à peine un pour cent de la population, vivent de la chasse et de l'artisanat. Vu leur petite taille, ils sont assimilés aux pygmées.

À l'origine, et contrairement à la vision européenne basée sur des différences de classe clairement appliquées, on ne tient que peu compte de la structure sociale en place à cet endroit ; on peut changer de « classe ». Un riche fermier (qui possédait du bétail) est considéré comme riche, avec un certain statut. Bien que l'élite (les rois) regarde les agriculteurs de haut, elle conclut des contrats de mariage avec eux et leur octroie titres et prestige.



© https://slideplayer.com

Cette illustration montre clairement qu'une distinction est faite entre les groupes ethniques découverts sur la base de différences physiques.

L'Ubwoko (ethnïcité) est irrévocablement indiquée/marquée au fer rouge sur le produit de la modernité : la carte d'identité.



© www.alamy.com

À l'instar des autres pays européens, le Second Empire allemand lorgne aussi la colonisation de l'Afrique. À partir des années 1880, les Allemands arrivent au Rwanda. Ils ne se mêlent toutefois pas des coutumes sociales locales. Ce qui les intéresse avant tout, ce sont les richesses du pays. En revanche, la bureaucratie coloniale a la mainmise sur la classe dirigeante tutsie pour mettre la pression sur les Hutus agricoles, avec une seule intention : collec-

ter les impôts. La pression sur les Hutus par les Tutsis est ainsi maintenue, sans renvoyer (provisoirement) à une stratification (raciale) soi-disant scientifique.

Lorsque l'Empire allemand de Guillaume II perd la Première Guerre mondiale, le Traité de Versailles le prive de toutes ses possessions coloniales. La Belgique reçoit un mandat sur le Rwanda-Urundi et donne ainsi le coup d'envoi de son influence sur le pays. Cette présence ne passe pas inaperçue : les Belges ont une volonté d'ingérence sociale bien plus profonde que les Allemands. Ils se prévalent du darwinisme social et de la taxinomie raciale apparus au 19^e siècle.

Les anthropologues européens de l'époque sont convaincus que la race hamitique (descendant de Cham, un des fils de Noé) est supérieure à la race négroïde. Les Belges reconnaissent aux Tutsis, en tant que descendants directs des Hamites, une supériorité sociale/raciale sur les Hutus, puisque les Tutsis sont ou seraient plus proches des Européens (blancs) sur le plan racial.

Les Belges transforment donc la différence (sociale), à l'origine peu prise en compte, en une véritable stratification de races : pour eux, les Hutus et les Tutsis sont deux groupes ethniques à distinguer. Les Tutsis sont considérés comme supérieurs et plus civilisés, tandis que les Hutus sont taxés d'arriérés et d'inférieurs.



Comparez ces trois cartes d'identité belges « différentes ». Quelle grande différence remarquez-vous ?

La différence/distinction linguistique : Les informations mentionnées sur la carte d'identité sont en néerlandais et en anglais pour les néerlandophones, en français et en anglais pour les Wallons/francophones et en allemand et en anglais pour les germanophones.

RÉFLEXION ÉTHIQUE

Dès 1933, on introduit la carte d'identité ethnique pour subdiviser officiellement les gens.

En 1994, pendant le génocide, cette carte d'identité (ethnique) signifie pour les Rwandais la différence entre la vie et la mort : lorsqu'on la demande à un citoyen, impossible de cacher ou de nier l'ethnicité qui lui a été imposée !

- La carte d'identité est le produit de la modernité ! Es-tu d'accord avec cette affirmation ?
- Selon toi, quel est le premier et principal objectif d'une carte d'identité ?
- Selon toi, pourrait-on aujourd'hui encore faire une distinction au sein d'une population ?
- Prends le temps de réfléchir au génocide rwandais : des médecins assassinent leurs patients, des instituteurs massacrent leurs élèves, des gens assassinent leurs proches (par alliance)... !

Cette subdivision pseudoscientifique est institutionnalisée et officialisée par la bureaucratie belge. Les Belges ne se contentent pas d'accentuer les différences sociales, ils les gonflent et ils les figent. À ce moment-là, les Tutsis sont considérés comme un groupe ethnique à part entière, à qui est attribué un statut social plus important. Ce statut appelle le contrôle nécessaire pour mener les Hutus à la baguette. Cette nouvelle subdivision, (soi-disant) scientifiquement prouvée, est épousée avec fanatisme par les Tutsis eux-mêmes ; ils peuvent désormais adopter sans crainte une attitude supérieure et dominante à l'égard des Hutus.

La subdivision locale précoloniale, où seule existait une distinction entre les groupes sociaux, est remplacée par une ethnicité séparatiste après la venue de l'envahisseur belge. Toutefois, pour les Belges, le contexte économique de la région joue, avec sa population locale, un rôle dans l'attribution de « l'ethnicité » ; une personne opulente, qui, par exemple, possède plus de dix têtes de bétail, reçoit un titre aristocratique (Tutsi). Le problème, en contradiction avec la stratification raciale, est l'opulence de plusieurs Hutus, considérés comme inférieurs sur le plan racial. L'administration coloniale belge va peu à peu spolier les Hutus de leurs possessions et démanteler leur domination au profit des

Tutsis. Rien d'étonnant, dès lors, qu'une véritable frustration naisse au sein de la majorité de la population : les Hutus regardent les Tutsis avec une certaine hostilité.

En fin de compte, les Belges appliquent la stratégie du « diviser pour mieux régner ». En interne, ils donnent le pouvoir à la minorité (dont on peut donc espérer moins de rébellion), de telle sorte que celle-ci peut, sans trop d'efforts de la part du véritable envahisseur (belge), dominer la majorité de la population.

À partir de 1933, la présence administrative belge officialise concrètement la classification ethnique entre les groupes de population. Dès ce moment, la carte d'identité ethnique est introduite, mentionnant, comme « marqué au fer rouge », qui est Tutsi, Hutu ou Twa. Officiellement, chaque Rwandais, au départ de sa nationalité rwandaise, est aussi « classé » en fonction de son ethnicité héréditaire. ■

Johan Puttemans
 Coordinateur Pédagogique
 ASBL Mémoire d'Auschwitz
 Traduit du Néerlandais
 par Ludovic Pierard

COMMENT LA FONDATION AUSCHWITZ PEUT-ELLE VOUS AIDER À TRAVAILLER SUR LE GÉNOCIDE PERPÉTRÉ CONTRE LES TUTSIS AU RWANDA ?

VOICI UN APÉRÇU DE NOS PRODUCTIONS PÉDAGOGIQUES ET SCIENTIFIQUES

Traces de mémoire

La Commission pédagogique francophone publie *Traces de mémoire. Pédagogie et transmission*, un bulletin trimestriel d'information et de liaison destiné aux enseignants de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il vise à sensibiliser l'ensemble du corps enseignant à la problématique de la Shoah et de la terreur nazie, mais s'intéresse plus largement aussi aux crimes et génocides du 20^e et 21^e siècle. Il est envoyé gratuitement en Belgique aux enseignants qui en font la demande.

Pour obtenir un abonnement gratuit en papier ou en PDF, c'est ici :

https://auschwitz.be/index.php/fr/?option=com_chronoforms&chronoform=commande_bulletin



Nous avons évoqué le génocide au Rwanda de 1994 dans le numéro 47 de Traces qui traite de la question des bourreaux :

https://auschwitz.be/images/_bulletin_pedagogique/traces_47.pdf



Education permanente

Depuis 2003, l'action de l'ASBL Mémoire d'Auschwitz s'inscrit dans le champ de l'Éducation permanente. À travers des analyses et des études destinées au grand public, l'objectif est de favoriser et de développer une prise de conscience et une connaissance critique de la Shoah, de la transmission de la mémoire et de l'ensemble des crimes de masse et génocides commis par des régimes autoritaires. Par ce biais, nous visons, entre autres, à contrer les discours antisémites, racistes et négationnistes.

Voici quelques analyses que nous y avons consacré :

Mélanie Moréas, *La propagande raciste avant et pendant le génocide des Tutsis du Rwanda. Interview de Félicité Lyamukuru, présidente d'Ibuka-Belgique* (2019)

https://auschwitz.be/images/_expertises/2019-interview-lyamukuru.pdf



Thierry Dewin, *À propos du livre de Jacques Roisin : Dans la nuit la plus noire se cache l'humanité. Récits des Justes du Rwanda* (2018)

https://auschwitz.be/images/_expertises/2018-dewin-roisin.pdf



Mélanie Moréas, *Sur les traces du génocide des Tutsis du Rwanda. À la rencontre de génocidaires et découverte du système judiciaire après 1994* (2018)

https://auschwitz.be/images/_expertises/2018-moreas-rwanda.pdf



Mélanie Moréas, *Indakemwa, Les Justes du Rwanda 1994. Rencontre avec Jacques Roisin* (2018)

<https://auschwitz.be/images/expertises/2018-moreas-indakemwa.pdf>



François-Xavier Destors, *Rwanda 1994-2014 : le génocide à l'épreuve de la fiction* (2014)

<https://auschwitz.be/images/expertises/2015-destors.pdf>



Rémi Korman, *Rwanda, vingt ans après : mémoire du génocide des Tutsi* (2014)

<https://auschwitz.be/images/expertises/2015-korman-1.pdf>



Rémi Korman, *Rwanda, les arts et la représentation du génocide des tutsi* (2014)

<https://auschwitz.be/images/expertises/2015-korman-2.pdf>



Les Prix internationaux de la Fondation Auschwitz

Soucieuse de promouvoir les travaux scientifiques pluridisciplinaires, la Fondation Auschwitz attribue annuellement, depuis 1986, un « Prix Fondation Auschwitz » et, depuis 2002, un « Prix Fondation Auschwitz – Jacques Rozenberg » pour récompenser des recherches originales et inédites sur les processus historiques, sociaux, politiques, économiques, culturels et idéologiques qui ont engendré des crimes de masse, des crimes contre l'humanité et des génocides. À partir de 2012-2013, la Fondation Auschwitz offre, en plus des deux Prix, une « bourse de recherche » annuelle, laquelle a été dédoublée en 2023 d'une « Bourse de recherche de la Fondation Auschwitz – Jacques Rozenberg » offerte par la Fondation Rozenberg-Caillet – Mains Ouvertes, Dignité de Vie.

Plusieurs travaux ayant pour sujet le génocide au Rwanda ont déjà eu un prix ou une bourse :

Violaine BARADUC, *Violences d'un autre genre. Ethnographier les mémoires criminelles des prisonnières génocidaires du Rwanda* (en 2023)

Benjamin NDJAMA, *Le génocide Rwandais portant sur la manière dont la mémoire du génocide est transmise et communiquée aux jeunes générations* (en 2022)

Amélie FAUCHEUX, *Massacrer dans l'intimité. Le retournement des liens sociaux et familiaux dans le cas du génocide des Tutsis du Rwanda de 1994* (en 2020)

Bert INGELAERE, *Peasants, Power and the Past. The Gacaca Courts and Rwanda's Transition « From Below »* (en 2014)

Philip VERWIMP, *Development and Genocide in Rwanda. A Political Economy Analysis of Peasants and Power under the Habyarimana Regime* (en 2004)

Pour trouver la liste complète des lauréats :

<https://auschwitz.be/fr/laureats-des-prix-de-la-fondation-auschwitz>



Dans notre bibliothèque ...

La Fondation Auschwitz met à la disposition du grand public une bibliothèque multilingue de plus de 15 000 ouvrages (livres et périodiques).

Voici ce que nous proposons sur le sujet du Rwanda :

Bibliographie sur le génocide des Tutsi au Rwanda

Origines

- Jean-Pierre Chrétien, Marcel Kabanda, *Rwanda. Racisme et génocide. L'idéologie Hamitique*, Paris, Belin, 2016, 456 p. (n° 12 694)
- Paul Del Perugia, *Les Derniers Rois Mages. Récit ethnologique*, Paris, Gallimard, 1970 [réédition complétée : *Chez les pasteurs-poètes du Rwanda : chronique d'un royaume oublié*, Paris, Phébus, Coll. Libretto – n° 171, 2004, 329 p.] (n° 13 350)
- Isäie Murashi, *Sur les origines du génocide contre les Tutsi. Livre I : La fausse théorie de peuplement initial du Rwanda*, Dakar, L'Harmattan, 2019, 327 p. (n° 12 984)
- Isäie Murashi, *Sur les origines du génocide contre les Tutsi. Livre II : La fabrication du Hutisme ou l'Idéologie du Génocide contre les Tutsi*, Dakar, L'Harmattan, 2022, 354 p. (n° 12 985)
- Gabriel Périès, David Servenay, *Une guerre noire. Enquête sur les origines du génocide rwandais (1959-1994)*, Paris, La Découverte, 2007, 414 p. (n° 13 369)
- Benjamin Sehene, *Le Piège ethnique*, Paris, Éditions Dagorno, 1999, 222 p. (n° 13 351)
- Josias Semujanga, *Récits fondateurs du drame rwandais*, Paris, L'Harmattan, 1998, 256 p. (n° 13 352)

Ouvrages généraux sur le génocide

- Françoise Bouchet-Saulnier, Frédéric Laffont, *Maudits soient les yeux fermés*, Paris, JC Lattès / Arte, 1995, 296 p. (n° 13 353)
- Colette Braeckman, *Rwanda. Histoire d'un génocide*, Paris, Fayard, 1994, 341 p. (n° 12 369)
- Colette Braeckman, *Terreur africaine. Burundi, Rwanda, Zaïre : les racines de la violence*, Paris, Fayard, 1996, 347 p. (n° 13 354)
- Virginie Brinker, Catherine Coquio, Alexandre Dauge-Roth, Éric Hoppenot, Nathan Réra, François Robinet (dir.), *Rwanda 1944-2014. Histoire, mémoires et récits*, Dijon, Les presses du réel, 2017, 537 p. (n° 11 624)
- Bernard Bruneteau, *Le siècle des génocides. Violences, massacres et processus génocidaires de l'Arménie au Rwanda*, Paris, Armand Colin, Coll. L'Histoire au présent, 2004, 253 p. (n° 7 926)
- Michel Bührer, *Rwanda. Mémoire d'un génocide*, Paris, Le Cherche Midi / UNESCO, 1996, 93 p. (n° 5 627)
- Alison Des Forges (dir.), *Aucun témoin ne doit survivre. Le génocide au Rwanda*, Paris, Karthala – Human Rights Watch / FIDH, 1999, 929 p. (n° 10 277)
- Hélène Dumas, *Le génocide au village. Le massacre des Tutsis au Rwanda*, Paris, Seuil, 2014, 364 p. (n° 13 355)
- Didier Epelbaum, *Pas un mot, pas une ligne ? 1944 – 1994 : des camps de la mort au génocide rwandais*, Paris, Stock, 2005, 355 p. (n° 12 121)
- Marie Fierens, *Le négationnisme du génocide des Tutsi au Rwanda*, Villeurbanne, Golias, 2009, 195 p. (n° 9 574)
- Dominique Franche, *Rwanda. Généalogie d'un génocide*, Paris, Mille et Une Nuits, Coll. Les petits livres, 1997, 95 p. (no 13 356)
- Danielle Helbig, Michael Majors, Jacqueline Martin, *Rwanda. Documents sur le génocide*, Bruxelles, Luc Pire, 1997, 76 p. (n° 1 888)
- François Misser, *Vers un nouveau Rwanda ? Entretiens avec Paul Kagamé*, Bruxelles, Luc Pire, 1995, 168 p. (n° 5 845)

- Sidi N'Diaye, *Tutsis du Rwanda et Juifs de Pologne victimes de la même haine ? Imaginaires historiques et de haine dans les meurtres voisins*, Lormont, Le bord de l'eau, Coll. Clair & net 2017, 172 p. (n° 11 650)
- Florent Piton, *Le génocide des Tutsis du Rwanda*, Paris, La Découverte, 2018, 275 p. (n° 13 357)
- Gérard Prunier, *Rwanda 1959-1996. Histoire d'un génocide*, Paris, Dagorno, 1997, 514 p. (n° 5 342)
- Judi Rever, *Rwanda. L'éloge du sang*, Paris, Max Milo, Coll. L'inconnu, 2020, 475 p. (n° 12 662)
- Filip Reyntjens, *Le génocide des Tutsi au Rwanda*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. Que sais-je ? – n° 4 062, 2017, 127 p. (n° 12 520)
- Damien Vandermeersch, Marc Schmitz, *Comment devient-on génocidaire ? Et si nous étions tous capables de massacrer nos voisins*, Bruxelles, GRIP, 2013, 158 p. (n° 10 494)
- Raymond Verdier, Emmanuel Decaux, Jean-Pierre Chrétien (dir.), *Rwanda. Un génocide au XX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 1995, 263 p. (n° 4 437)
- Aloïs Yé, *Rwanda 1994 et instrumentalisation du corps des femmes. Le viol comme arme de génocide*, Lyon, Libel – Sciences Po Lyon, 2022, 175 p. (n° 13 028)
- *Résistance au Génocide. Bisesero avril-juin 1994*, London, African Rights, 1994, 112 p. (n° 10 276)
- *Rwanda. Moins innocentes qu'il n'y paraît. Quand les femmes deviennent des meurtrières*, London, African Rights, 1995, 276 p. (n° 10 273)

Revue

- *Revue d'histoire de la Shoah*, n° 190, 2009 : *Rwanda quinze ans après* (n° P 1 015 / 190)
- *Témoigner entre histoire et mémoire*, n° 128, 2019 : *Kwibuka. 25 ans après, comment se souvenir du génocide des Tutsis au Rwanda ?* (n° P 1 065 / 128)

Le rôle des médias

- Jean-Paul Gouteux, *Le Monde, un contre-pouvoir ? Désinformation et manipulation sur le génocide rwandais*, Paris, L'esprit frappeur, 1999, 202 p. (n° 13 358)

Le rôle de la France

- Guillaume Ancel, *Rwanda, la fin du silence. Témoignage d'un officier français*, Paris, Les Belles Lettres, Coll. Mémoires de Guerre, 2022, 244 p. (n° 12 682)
- Mehdi Ba, *Rwanda, 1994, un génocide français*, Paris, L'Esprit Frappeur, 1997, 111 p. (n° 6 201)
- Bruno Boudiguet, *Vendredi 13 à Bisesero. La question de la participation française dans le génocide des Tutsis Rwandais, 15 avril – 22 juin 1994*, Paris, Aviso, 446 p. (n° 13 359)
- Philippe Brewaeys, *Noirs et blancs menteurs. Rwanda 1944*, Bruxelles, Racine, 2013, 173 p. (n° 11 358)
- Benoît Collombat, David Servenay, « *Au nom de la France* ». *Guerres secrètes au Rwanda*, Paris, La Découverte, 2014, 309 p. (n° 13 360)
- Patrick de Saint-Exupéry, *L'inavouable. La France au Rwanda*, Paris, Les Arènes, 2004, 287 p. (n° 11 979)
- Patrick de Saint-Exupéry, *Hippolyte. La fantaisie des Dieux, Rwanda 1994*, Paris, Les Arènes, 2014, 92 p. (n° 11 608)

- Patrick de Saint-Exupéry, *La Traversée. Une odyssée au cœur de l'Afrique, Rwanda-Congo*, Paris, Les Arènes, 2021, 317 p. (n° 13 370)
- Laure de Vulpian, Thierry Prungnaud, « *Silence Turquoise* ». *Responsabilités de l'État français dans le génocide des Tutsi*, Paris, Don Quichotte, 2012, 457 p. (n° 13 371)
- Vincent Duclert, *La France face au génocide des Tutsi. Le grand scandale de la V^e République*, Paris, Tallandier, 2024, 633 p. (n° 13 361)
- Jean-Paul Gouteux, *Un génocide sans importance : la Françafrique au Rwanda*, Lyon, Tahin Party, 2001, 157 p. (n° 13 363)
- Jean-Paul Gouteux, *La Nuit rwandaise. L'implication française dans le dernier génocide du siècle*, Paris, L'Esprit frappeur / Dagorno, 2002, 531 p. (n° 6 931)
- François Graner, *Le sabre et la machette. Officiers français et génocide tutsi*, Bruxelles, Tribord, Coll. Flibuste, 2014, 252 p. (n° 13 364)
- François Graner, Raphaël Doridant, Guillaume Desgranges, Fabrice Tarrit, *L'État français et le génocide des Tutsis au Rwanda*, Marseille, Agone, 2020, 513 p. (n° 13 362)
- Pascal Krop, *Le génocide franco-africain. Faut-il juger François Mitterrand ?*, Paris, Lattès, 1994, 161 p. (n° 13 365)
- Laurent Larcher, *Rwanda ils parlent. Témoignages pour l'histoire : Guillaume Ancel, Alain Juppé, Bernard Kouchner, le général Lafourcade, l'amiral Lanxade, Florence Parly, Hubert Védrine*, Paris, Seuil, 2019, 788 p. (n° 12 663)
- Jean-Michel Marlaud, *Dire l'indicible. Mémoires d'un ambassadeur de France au Rwanda (1993-1994)*, Paris, L'Harmattan, 2022, 170 p. (n° 13 366)
- Pierre Péan, *Noires fureurs, blancs menteurs*, Paris, Mille et une nuits, 2005, 544 p. (n° 13 367)

Le rôle de la Belgique, de la communauté internationale et des Nations unies

- Patrick Lefèvre, Jean-Noël Lefèvre, *Les militaires belges et le Rwanda, 1916-2006*, Bruxelles, Racine, 2006, 239 p. (n° 10 533)
- Pierre Péan, *Carnages. Les guerres secrètes des grandes puissances en Afrique*, Paris, Fayard, 2010, 570 p. (n° 13 368)
- Jean-Claude Willame, *L'ONU au Rwanda (1993-1995). La communauté internationale à l'épreuve*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1996, 175 p. (n° 13 372)
- Institut des Vétérans - Institut national des Invalides de guerre (INIG) (Auteur institutionnel), Anciens combattants et victimes de guerre, *Journal de Campagne. Témoignages de Vétérans du Rwanda*, Bruxelles, Michel Jaupart, 2016, 73 p. (n° 11 181)
- Institut des Vétérans - Institut national des Invalides de guerre (INIG) (Auteur institutionnel), Anciens combattants et victimes de guerre, *Journal de campagne. Témoignages de vétérans du Rwanda*, Bruxelles, Institut des Vétérans – INIG, 2016, DVD 90 min. (n° 11 195)
- Les familles des paras, *Rwanda. Lettre ouverte aux parlementaires. Le texte du rapport du groupe « Rwanda » du Sénat*, Bruxelles, Luc Pire, 1997, 141 p. (n° 6 601)

Le rôle de l'Église

- Jean Damascène Bizimana, *L'Église et le génocide au Rwanda. Les Pères Blancs et le négationnisme*, Paris, L'Harmattan, Coll. Points de vue concrets, 2001, 155 p. (n° 10 274)
- Bernard Lugan, *Rwanda : le génocide, l'Église et la démocratie*, Le Rocher, 2004, 234 p. (n° 13 374)
- Hugh Mac Callum, *Dieu était-il au Rwanda ? La faillite des Églises*, Paris, L'Harmattan, 1996, 230 p. (n° 13 375)

La justice après le génocide

- Jean-François Boudet (coordonné par), *Justice française et génocide des Tutsis au Rwanda*, Paul Lens (avec le soutien de), Aimé Muyoboke Karimunda (préface), Paris, L'Harmattan, coll. Droits, Sociétés, Politiques : Afrique des Grands Lacs, 2021, 401 p. (n° 13 376)
- Thierry Cruvellier, *Le Tribunal des vaincus. Un Nuremberg pour le Rwanda ?*, Paris, Calmann-Lévy, 2006, 269 p. (n° 13 377)
- Jean-François Dupaquier (dir.), Association Memorial International, *La justice internationale face au drame rwandais*, Paris, Karthala, 1996, 227 p. (n° 4 526)
- André-Michel Essoungou, *Justice à Arusha. Un tribunal international politiquement encadré face au génocide rwandais*, Paris, L'Harmattan, 2006, 254 p. (n° 13 378)
- Maria Malagardis, *Sur la piste des tueurs rwandais*, Paris, Flammarion, 2012, 315 p. (n° 13 379)
- Natacha Nisic (auteure et dessins), Hélène Dumas, *Les Fumées. Carnets d'un procès pour génocide Rwanda 1994 – France 2018*, Paris, Créaphis, 2023, 575 p. (n° 13 380)
- Ornella Rovetta, *Un génocide au tribunal. Le Rwanda et la justice internationale*, Paris, Belin, 2019, 439 p. (n° 12 869)
- assisesrwanda2001.be, *Compte rendu intégral du procès*, [s.l.], RCN Justice & Démocratie, 2004. (n° 7 849)

Les séquelles traumatiques liées au génocide

- Hélène Dumas, *Sans ciel ni terre. Paroles orphelines du génocide des Tutsis, 1994-2006*, Paris, La Découverte, 2020, 307 p. (n° 13 381)
- Marie-Odile Godard, *Rêves et traumatismes ou la longue nuit des rescapés*, Toulouse, Erès, 2003, 237 p. (n° 13 382)
- Albert Nsengimana, *Ma mère m'a tué. Survivre au génocide des Tutsis au Rwanda*, Paris, Hugo Doc, 2019, 155 p. (n° 12 730)
- Florence Prudhomme, *Rwanda l'art de se reconstruire*, Boulogne-Billancourt, H. Dougier, 2015, 95 p. (n° 10 991)
- Révérien Rurangwa, *Génocidé*, Paris, Presses de la Renaissance, 2006, 231 p. (n° 13 383)

Génocide et action humanitaire

- Jean-Christophe Rufin, *L'aventure humanitaire*, Paris, Gallimard, Coll. Découvertes – n° 226, 1994, 176 p. (n° 13 384)

Mémoire – Témoignages et récits littéraires – Littérature – Essais

- Pascaline Adamantidis (réalisatrice), Martin Schotsmans (producteur), « *Si c'est là, c'est ici* ». *Paroles d'auteurs de crimes de masse, au Rwanda, au Burundi et en République Démocratique du Congo*, Bruxelles, RCN Justice et Démocratie, 2016, 15 p. (n° 11 403)
- Stéphane Audoin-Rouzeau, *Une initiation. Rwanda (1994-2016)*, Paris, Seuil, 2017, 171 p. (n° 13 385)
- Liza Bellah, *Rwanda 94. Comme un avion qui s'écrase*, Forbach, BooksOnDemand, 2022, 277 p. (n° 13 386)
- Jacqueline Bikhovsky, Diane de Wouters, Gasana Ndoba, Massamba M' Bo, Rwanda Ibuka, *Actes de la commémoration - Memorial Day - du génocide et des massacres politiques au Rwanda, Bruxelles 7-8-9 avril 1995*, Bruxelles, Memorial Day Rwanda - Ibuka-Mémoire et Justice - C.R.D.D.R., 1996, 113 p. (n° 4 478)
- Virginie Binker, *La transmission littéraire et cinématographique du génocide des Tutsi au Rwanda*, Paris, Classiques Garnier, Coll. Littérature, histoire, politique – n° 14, 2014, 481 p. (n° 10 611)
- Jean-Pierre Campagne, *Les vacances de Dieu. Roman*, Paris, Denoël, 1997, 81 p. (n° 13 373)
- Catherine Coquio, *Rwanda. Le Réel et les récits*, Paris, Belin, 2004, 217 p. (n° 13 387)
- Bernard Dan, *Le garçon du Rwanda, Roman*, La Tour d'Aigues, L'Aube, 2014, 250 p. (n° 12 705)
- Huguette de Broqueville, *Uraho ? Es-tu toujours vivant ?*, Grâce-Hollogne, Mols, Coll. Autres Sillons, 1997, 152 p. (n° 9 524)
- Gilbert Gatore, *Le Passé devant soi. Figures de la vie impossible. Roman*, Paris, Phébus, 2008, 215 p. (n° 9 303)
- Pierre Halen, Jacques Walter (textes réunis par), *Les langages de la mémoire. Littérature, médias et génocide au Rwanda*, Metz, Université Paul Verlaine - Centre de recherche « Ecritures », Collection « Littérature des mondes contemporains. Série Afriques » 2008, 403 p. (n° 9 327)
- Jean Hatzfeld, *Récits des marais rwandais*, trilogie :
 - o *Dans le nu de la vie*, Paris, Seuil, Coll. Fiction & Cie, 2000, 233 p. (n° 6 515)
 - o *Une saison de machettes*, Paris, Seuil, Coll. Fiction & Cie, 2003, 312 p. (n° 7 632)
 - o *La stratégie des antilopes*, Paris, Seuil, Coll. Fiction & Cie, 2007, 302 p. (n° 9 152)
- Jean Hatzfeld, *Englebert des collines*, Paris, Gallimard, Coll. Folio, 2015 [2014], 117 p. (n° 10 990)
- Jean Hatzfeld, *Un papa de sang*, Paris, Gallimard, 2015, 261 p. (n° 10 989)
- Jean Hatzfeld, *Là où tout se tait*, Paris, Gallimard, 2021, 221 p. (n° 12 687)
- Anicet Karege, *Sous le déluge rwandais*, Paris, L'Harmattan, 2005, 228 p. (n° 8 318)
- Jean-Pierre Karegeye, Jacques Ch. Lemaire (dir.), *Rwanda. Récits du génocide, traversée de la mémoire*, Bruxelles, Espace de Libertés, Coll. La Pensée et les Hommes – n° 71, 2009, 299 p. (n° 9 536)
- Pauline Kayitare, *Tu leur diras que tu es Hutue. À 13 ans, une Tutsie au cœur du génocide rwandais*, Bruxelles, André Versaille / GRIP, 2011, 192 p. (n° 10 143)
- Annick Kayitesi-Jozan, *Même Dieu ne veut pas s'en mêler*, Paris, Seuil, 2017, 229 p. (n° 11 693)
- Pierre Maury, *Rwanda, an deux*, Bruxelles, Luc Pire, 1996, 91 p. (n° 5 998)
- Jean Moutappa (dir.), *Rwanda. Pour un dialogue des mémoires*, Paris, Albin Michel / Union des étudiants juifs de France, 2007, 201 p. (n° 8 800)
- Esther Mujawayo, Souâd Belhaddad, *SurVivantes. Rwanda. Histoire d'un génocide*, Paris, L'Aube, 2005, 304 p. (n° 13 388)

Pour toute question ou rendez-vous avec notre bibliothécaire, Emmanuel Verschueren :
<https://auschwitz.be/fr/emmanuel-verschueren>



- Yolande Mukagasana, Patrick May, *La mort ne veut pas de moi, Document*, Paris, Fixot, 1997, 267 p. (n° 10 272)
- Yolande Mukagasana, Patrick May, *N'aie pas peur de savoir. Rwanda : un million de morts. Une rescapée tutsi raconte*, Paris, Robert Laffont, 1999, 315 p. (n° 10 275)
- Scholastique Mukasonga, *Inyenzi ou les Cafards*, Paris, Gallimard, Coll. Folio – n° 5 709, 2006, 190 p. (n° 13 389)
- Scholastique Mukasonga, *Notre-Dame du Nil*, Paris, Gallimard, Coll. Folio – n° 5 708, 2012, 274 p. [prix Renaudot 2012] (n° 13 390)
- Scholastique Mukasonga, *Un si beau diplôme*, Paris, Gallimard, Coll. Folio – n° 6 838, 2020, 206 p. (n° 12 740)
- Florence Prudhomme (dir.), *Cahiers de mémoire, Kigali, 2014*, Paris, Classiques Garnier, Classiques jaunes. Documents – n° 693, 381 p. (n° 12 695)
- Jacques Roisin, *Dans la nuit la plus noire se cache l'humanité. Récits des justes du Rwanda*, Bruxelles, Les impressions nouvelles, 2017, 361 p. (n° 11 738)
- Anneleen Spiessens, *Quand le bourreau prend la parole. Témoignage et fiction*, Genève, Droz, 2016, 389 p. (n° 11 140)
- Véronique Tadjo, *Voyages jusqu'au bout du Rwanda*, Arles, Actes Sud, 2000, 132 p. (n° 6 728)
- Clemantine Wamariya, Elizabeth Weil, *La Fille au sourire de perles*, Julie Groleau (trad.), Paris, Les Escales, Coll. Pocket – n° 17 755, 2019, 329 p. (n° 13 391)
- *Rwanda, 10 ans après... du déni des droits à l'engagement citoyen*, Bruxelles, Communauté française de Belgique – Coordination pédagogique Démocratie ou barbarie, 2004, 33 p. (n° 7 694)

Bandes dessinées / Dessins

- Olivier Bramanti, Frédéric Debomy, *Turquoise*, Paris, Les Cahiers dessinés, 2012, 93 p. (n° 13 392)
- Pat Masioni (dessins), Cécile Grenier, Alain Austini (texte), *Rwanda 1994*, Grenoble, Glénat, Coll. Les intégrales – n° 20, 2009, 142 p. (n° 9 835)
- Jean-Philippe Stassen [trilogie sur le génocide :]
 - o *Déogratias*, Charleroi, Dupuis, Coll. Aire Libre, 2000, 80 p. (n° 11 872)
 - o *Pawa. Chronique des monts de la Lune*, Paris, Delcourt, Coll. Encrages, 2002, 120 p. (n° 13 393)
 - o *Les Enfants*, Charleroi, Dupuis, Coll. Aire Libre, 2004, 80 p. (n° 13 394)

Pièce de théâtre

- Jacques Delcuvellerie, Marie-France Collard, *Rwanda (note d'intention)*, Bruxelles, Groupov, 1997, 132 p. + annexes (n° 6 083)
- Jacques Delcuvellerie et le Groupov, *Rwanda 94 (création Avignon, 1999)*, Bruxelles, Groupov / Théâtrales, 2002, 174 p. (n° 13 395)
- Marie-France Collard, Patrick Czpalinski (réal.), *Rwanda 94. Une tentative symbolique envers les morts, à l'usage des vivants = an attempt at symbolic to the dead, for use by the living*, Bruxelles, Groupov / RTBF, 2013, 5 DVD + livret bilingue 2 x 33 p. (n° 11 065)

TÉMOIGNER ENTRE HISTOIRE ET MÉMOIRE

La Fondation Auschwitz et l'ASBL Mémoire d'Auschwitz publient deux fois par an leur revue. Celle-ci diffuse ainsi l'actualité de la recherche pluridisciplinaire, aussi bien sur les camps nazis et le génocide des Juifs et des Roms (Tsiganes) que sur les autres crimes de masse et génocides du 20^e et 21^e siècle. Elle a su s'ouvrir aux débats les plus actuels concernant les enjeux de mémoire et d'histoire.



Nous avons consacré un dossier complet sur le génocide des Tutsis dans le n° 128 d'avril 2019 :

<https://auschwitz.be/fr/publications/revue-scientifique-temoigner/presentation-de-la-revue?view=article&id=4071:sommaire-et-resumes-du-n-128&catid=36:french>



Dans le numéro 122 d'avril 2016 consacré aux négationnismes, nous avons également abordé le sujet du Rwanda :

<https://auschwitz.be/fr/publications/revue-scientifique-temoigner/presentation-de-la-revue?view=article&id=3070:sommaire-et-resumes-du-n-122&catid=36:french>



Notre revue scientifique *Témoigner* est en libre accès en ligne sur Openedition.org

<https://journals.openedition.org/temoigner/index.html>

